

_	,	•		_	• •	i		- 1
U	raa	VIC	211	$\Gamma \cap r$	COIL	COM	nmuna	۱
	ıca	IVI3	au	CUI	13611	LOII	IIIIUIIG	4 1

Construction de collecteurs EU/EC 2023

Municipalité

Mme Nadège Longchamp, Municipale Infrastructures, mobilité et sécurité

N° 19/2022

Préavis adopté par la Municipalité le 18 octobre 2022



Table des matières

1	Objet du préavis	
1.1	Résumé	3
1.2	Préambule	3
2	Projets	4
2.1	Chemin Creux	
2.2	Chemin du Vallon	4
2.3	Chemin de Longeraie	5
2.4	Flon - Collecteur EU intercommunal	7
3	Financement	8
3.1	Généralités	
3.2	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	9
3.3	Coûts estimatifs et réalisation des travaux	
3.4	Montants des crédits demandés	10
4	Conclusion	10



1 Objet du préavis

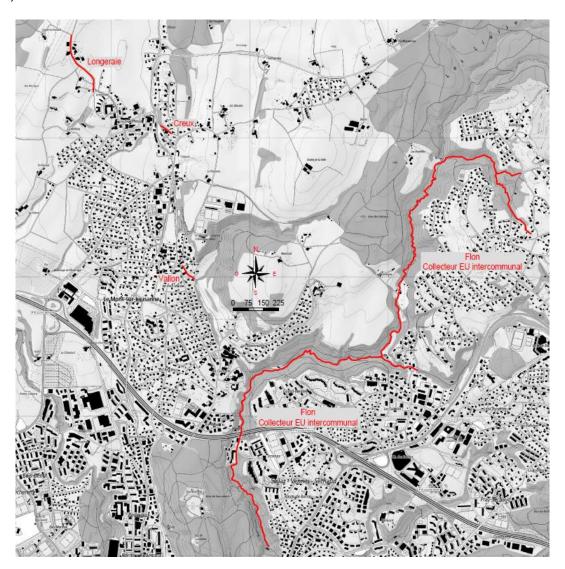
1.1 Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 1'700'000.- HT destiné aux travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux et de CHF 125'000.- TTC pour des travaux routiers.

Elle répond ainsi à une demande exprimée par la Commission des finances dans son rapport sur le préavis n° 05/2020, consistant en ce que la Municipalité, dans un souci d'efficacité et de simplification, propose une enveloppe annuelle globale pour la mise en conformité des collecteurs, plutôt que des préavis individuels pour chaque projet.

1.2 Préambule

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, en application du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), la réalisation de cet objectif s'effectue en fonction des disponibilités financières. Tous les projets présentés dans ce préavis figurent au plan des investissements pour 2023. Les montants réactualisés sont toutefois plus élevés que ceux du plan des investissements, soit en raison d'une nécessaire mise en conformité sur des tronçons plus longs que prévus, soit suite à des modifications effectuées sur la base de recommandations du Canton.





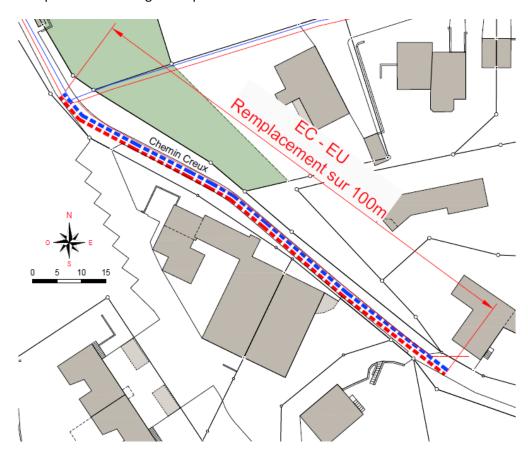
2 Projets

2.1 Chemin Creux

Le PGEE prévoit une série de mesures à réaliser, permettant la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux sur l'entier de son territoire.

Dans ce cas précis, il s'agit du chemin Creux (environ 100 m). Le collecteur existant pour ce chemin, actuellement en régime unitaire, est vétuste et dégradé. Il est prévu de le remplacer par des collecteurs séparatifs (EU/EC).

Au vu de l'étroitesse de la route en question, l'emprise de fouille nécessaire représente une part importante de la largeur de chaussée. Vu l'état actuel du revêtement bitumineux, la Municipalité propose de reconstruire entièrement la superstructure routière pour ce chemin, permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimales sur cette route.



Afin de respecter la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), une procédure d'enquête publique doit être menée, le système d'écoulement actuel étant modifié. Les travaux routiers ne nécessitent quant à eux aucune procédure (travaux de réfection).

Le Service des travaux et infrastructures assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics. Les montants de ce projet ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la commune.

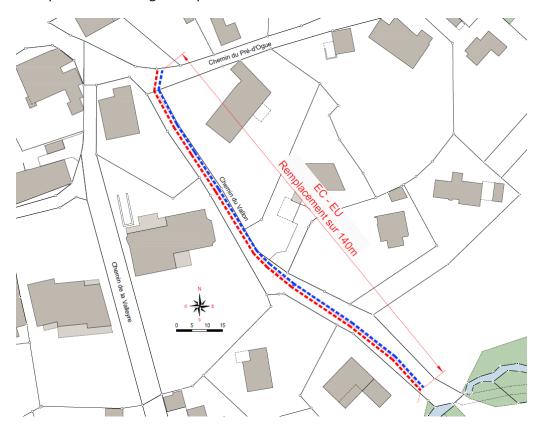
2.2 Chemin du Vallon

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit le remplacement de ses conduites d'eau potable sur le chemin du Vallon. Le réseau communal d'évacuation des eaux n'étant pas conforme à cet endroit



(environ 150 m), la Municipalité souhaite également remplacer les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires. Les collecteurs existants, actuellement en régime séparatif, sont vétustes et le séparatif n'est pas conforme. Il est prévu de les remplacer par de nouveaux collecteurs séparatifs (EU/EC). Les Services industriels (SIL) participent également aux travaux. La pose d'un tube est prévue pour le renouvellement de l'alimentation électrique des habitants et un autre pour l'éclairage public.

Au vu de l'étroitesse des routes en question, l'emprise des fouilles nécessaires représente une part importante de la largeur des chaussées. Vu l'état actuel des revêtements bitumineux, la Municipalité propose de reconstruire entièrement la superstructure routière pour ce chemin, permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimales sur cette route.



Une procédure d'enquête publique n'est pas nécessaire, le système d'écoulement actuel n'étant pas modifié. Les travaux routiers ne nécessitent également aucune procédure (travaux de réfection).

Le Service des travaux et infrastructures assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics. Les montants de ce projet ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la commune.

2.3 Chemin de Longeraie

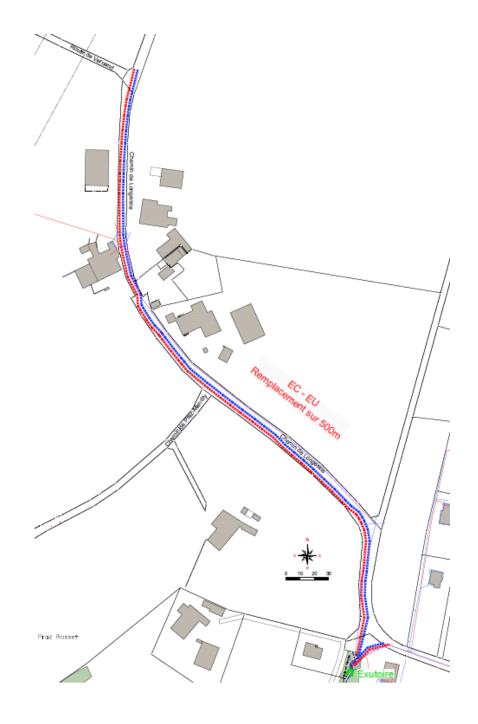
Le collecteur existant pour ce chemin, actuellement en régime unitaire, est vétuste et dégradé. Il est prévu de le remplacer par des collecteurs séparatifs (EU/EC). Le projet consiste à mettre en conformité une partie du réseau des collecteurs communaux au chemin de Longeraie, entre le hameau de Longeraie et le ruisseau de la Millière sur environ 500 m. La fouille principale ce situera sur la banquette sud du chemin (environ 330) puis sur la route (environ 170 m). Il n'est pas prévu de reconstruire entièrement la route.

Ce projet sera complété par l'aménagement d'une fosse de dissipation d'énergie juste à l'aval de l'exutoire existant des eaux claires dans le ruisseau de la Millière. Cette fosse de dissipation sera réalisée en enrochement et permettra de limiter l'érosion de la rivière en cas de forts débits. De plus, ces

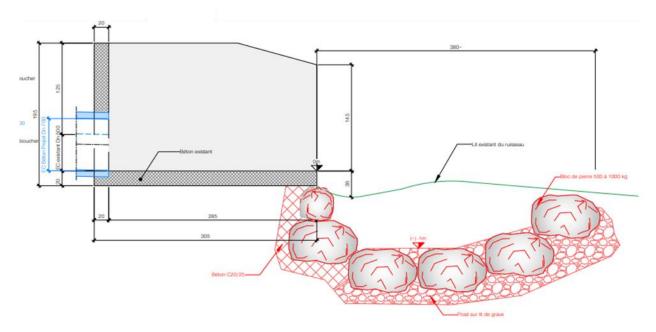


travaux permettront également de remplacer 30 m de collecteurs EU et EC situés à l'Est du ruisseau de la Millière desservant l'aval du carrefour. Ces travaux entraineront donc des coûts supplémentaires.

Le Service de l'eau de la Ville Lausanne prévoit le remplacement de sa conduite pour ce tronçon. Un tube de réserve pour l'éclairage public sera également posé.







Coupe longitudinale de la fosse de dissipation

Afin de respecter la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), une procédure d'enquête publique doit être menée, le système d'écoulement actuel étant modifié.

Pour réaliser les travaux de branchement dans le collecteur existant situé dans le lit du ruisseau de la Millière, un défrichement provisoire est nécessaire sur les parcelles 1126, 1144 et 1126. Une procédure d'enquête publique est également nécessaire.

Le Service des travaux et infrastructures a collaboré avec la DGE-Forêt et la DGE-Eau pour coordonner ce projet, dont le mandataire est le bureau Ribi SA, qui assurera la direction des travaux.

Les travaux de génie civil ont déjà fait l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics.

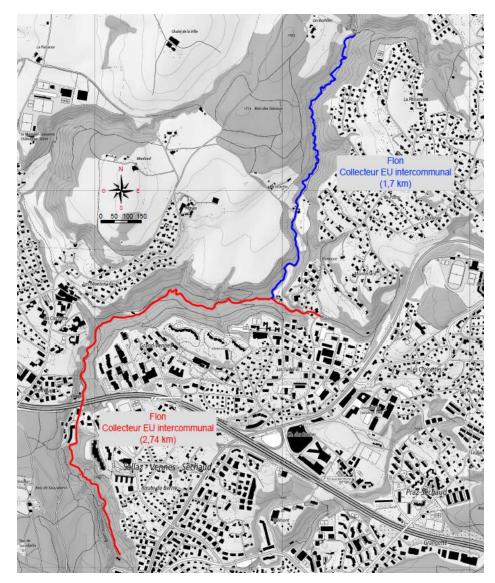
2.4 Flon - Collecteur EU intercommunal

Le collecteur d'évacuation des eaux usées intercommunal Lausanne/Epalinges/Le Mont-sur-Lausanne construit dans le lit de la rivière du Flon au début des années 1970 a été inspecté par caméra. Cette inspection a permis de constater que son état était fortement dégradé, mettant en évidence un problème d'étanchéité généralisé, nécessitant une intervention impérative pour sa mise en conformité.

Par conséquent, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit une réhabilitation du collecteur par gainage. Simultanément à la réhabilitation du collecteur par gainage/chemisage, des travaux de génie civil sont également nécessaires pour renforcer la structure du collecteur afin de le protéger en cas de crue ou d'affaissement du lit de la rivière.

Le Service de l'eau souhaite profiter de ces travaux pour réaliser un deuxième tronçon (en rouge sur le plan ci-dessous) initialement non prévu. Ces travaux s'effectueront également par gainage/chemisage tout comme le premier tronçon. Ils entraîneront donc un coût supplémentaire.





Le Service des travaux et infrastructures a collaboré avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et la Commune d'Epalinges pour coordonner ce projet. Le Service de l'eau assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics.

Les montants figurant dans ce préavis ont été estimés par la Ville de Lausanne. Les conventions intercommunales datant de 1968 (concerne le tronçon rouge) et 1975 (concerne le tronçon bleu) ont permis d'élaborer une clef de répartition entre les trois communes de Lausanne, Epalinges et du Montsur-Lausanne.

3 Financement

3.1 Généralités

Dans le cas où les services industriels profiteraient de nos travaux, la part financière leur incombant leur sera directement facturée par l'entreprise. Les montants indiqués dans ce préavis ne tiennent pas compte de l'intervention de services tiers.



3.2 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Pour des raisons liées à la comptabilité des communes, il convient de distinguer les travaux de collecteurs de ceux qui ont trait aux aménagements routiers. En effet, si l'amortissement des aménagements routiers est couvert par le revenu de l'impôt, celui des travaux d'assainissement l'est par le produit des taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs. Cette distinction est prise en compte dans le devis et interviendra également au niveau des décomptes.

Les projets "Longeraie" et "Collecteurs intercommunaux" ne comportent pas de travaux routiers et ne sont pas concernés par ce qui précède. Seuls les projets "Creux" et "Vallon" sont concernés par ces aspects comptables.

3.3 Coûts estimatifs et réalisation des travaux

3.3.1 Chemin Creux

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 100'000			
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Mars 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 15'000			
Total	CHF 115'000			

Routes	Estimatif des coûts (TTC)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 40'000			
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Printemps 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 5'000			
Total	CHF 45'000			

3.3.2 Chemin du Vallon

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 160'000			
Honoraires ingénieur civil	-	Non	juin 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 20'000			
Total	CHF 180'000			

Routes	Estimatif des coûts (TTC)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 70'000			
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Automne 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 10'000			
Total	CHF 80'000			



3.3.3 Chemin de Longeraie

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 745'000			
Honoraires ingénieur civil	CHF 100'000	Oui	Mars 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 85'000			
Total	CHF 930'000			

3.3.4 Flon - Collecteur EU intercommunal

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux	
Travaux de génie civil	CHF 432'000			
Honoraires ingénieur civil	-	Non	été 2023	
Frais divers et imprévus	CHF 43'000			
Total	CHF 475'000			

3.4 Montants des crédits demandés

Montant total des travaux routiers, TVA comprise

En résumé, les montants des crédits demandés s'articulent ainsi :

3.4.1 Assainissement

Chemin Creux :	CHF	115'000
Chemin du Vallon :	CHF	180'000
Chemin de Longeraie :	CHF	930'000
Flon - Collecteur intercommunal :	CHF	475'000
Montant total des travaux d'assainissement, sans TVA	CHF	1'700'000
3.4.2 Routes		
Chemin Creux :	CHF	45'000
Chemin du Vallon :	CHF	80'000

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 19/2022 de la Municipalité du 18 octobre 2022 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

125'000.-

CHF



- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU/EC
 2023 et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'700'000.- (HT) relatif aux travaux d'assainissement et un crédit de CHF 125'000.- (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » 460.3311.01 et par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil » 230.3311.00.

Au non

La syndique Laurence Muller Achtari

Le secrétaire Sébastien Varrin